

Déclaration de renseignements concernant les actions accréditives

Ce formulaire s'adresse à toute **société de mise en valeur** qui prépare un avis d'émission à l'égard d'actions accréditives ou qui, en vertu d'une entente écrite avec les investisseurs, convient d'émettre de telles actions.

À la réception de ce formulaire, nous vous ferons parvenir le numéro d'identification que nous lui aurons attribué. Vous devez inscrire ce numéro sur le formulaire *Renonciation à des frais ou attribution des montants d'aide par une société* (RL-11.S) et sur les relevés 11 que vous produirez lorsque, conformément à une entente conclue avec les investisseurs, la société renoncera, en leur faveur, à des frais relatifs aux ressources ou leur attribuera des montants d'aide relatifs à ces frais.

Ce numéro d'identification sert uniquement à des fins administratives. Il ne confirme pas que les actions visées sont des actions accréditives, ni que les exigences de la Loi sur les impôts sont respectées au chapitre de l'entente entre les investisseurs et la société ou qu'elles le seront à l'égard des frais auxquels la société pourra renoncer. Il ne confirme pas non plus que nous acceptons l'attribution du prix des actions accréditives et celui des droits d'achat d'actions accréditives.

Pour plus d'information, consultez le *Guide du relevé 11* (RL-11.G). Les expressions *action accréditive*, *frais d'exploration au Canada*, *frais réputés d'exploration au Canada*, *frais de mise en valeur au Canada* et *société de mise en valeur*, entre autres, y sont définies.

Renseignements importants

Vous devez joindre à ce formulaire dûment rempli

- une copie de l'avis d'émission ou de la convention d'émission;
- un chèque ou un mandat de 200 \$ à l'ordre du ministre du Revenu du Québec, à l'endos duquel vous devez inscrire le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) ou le numéro d'identification de la société (si la société doit payer une pénalité pour production tardive, ajoutez le montant de la pénalité à ce paiement).

Transmettez-nous le tout au 3800, rue de Marly, Québec (Québec) G1X 4A5, avant la fin du mois qui suit le premier des mois suivants :

- le mois au cours duquel la convention d'émission est conclue;
- le mois au cours duquel l'avis d'émission est remis à un investisseur éventuel pour la première fois.

1 Renseignements sur la société

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) 01a <input style="width: 90%;" type="text"/>	Numéro d'identification 01b <input style="width: 90%;" type="text"/>	Dossier IC 0001	Réservé à Revenu Québec Numéro d'identification A C C - - - - -
Nom de la société 02 <input style="width: 95%;" type="text"/>			
Adresse 03 <input style="width: 95%;" type="text"/>			Code postal 04 <input style="width: 100%;" type="text"/>

Si la société a émis des actions accréditives ou prévoit le faire, remplissez la partie 2. Si des actions accréditives seront émises à la suite de l'exercice des droits d'achat d'actions, remplissez la partie 3.

Si la société produit ce formulaire en retard, remplissez également la partie 4.

Si les données définitives sur l'émission sont connues au moment où vous produisez ce formulaire, remplissez les parties 5 et 6, s'il y a lieu, ainsi que la partie 7.

Si ces données ne sont pas connues au moment où vous produisez ce formulaire, remplissez la partie 7 et transmettez-nous le formulaire ainsi que votre paiement. Dès qu'elles seront connues, vous devrez nous transmettre un autre exemplaire du formulaire sur lequel vous aurez rempli les parties 5 et 6.

2 Produit d'émission anticipé

Si un avis d'émission (prospectus, déclaration d'enregistrement, offre de souscription, etc.) a été préparé, inscrivez la date où il a été remis à un investisseur éventuel pour la première fois.

09 A A A A M M

Actions accréditives

Prix unitaire des actions accréditives	×	10			
Nombre maximal d'actions accréditives que la société prévoit émettre		11			
Montant de la ligne 10 multiplié par le nombre de la ligne 11	=				12 <input style="width: 80%;" type="text"/>

Droits d'achat d'actions accréditives dont le produit d'émission sera utilisé pour engager des frais d'exploration ou de mise en valeur au Canada

Prix unitaire des droits d'achat	×	15			
Nombre maximal de droits d'achat que la société prévoit émettre		16			
Montant de la ligne 15 multiplié par le nombre de la ligne 16	=				17 <input style="width: 80%;" type="text"/>
Additionnez les montants des lignes 12 et 17.		Produit d'émission anticipé			18 <input style="width: 80%;" type="text"/>



3 Produit anticipé de l'exercice des droits d'achat d'actions

Date d'échéance pour exercer les droits d'achat

A	A	A	A	M	M	J	J		

Prix d'exercice de chaque droit d'achat
 Nombre maximal de droits d'achat que la société prévoit émettre ×
 Montant de la ligne 20 multiplié par le nombre de la ligne 21 **Produit anticipé de l'exercice des droits d'achat d'actions** =

Si des droits d'achat peuvent être exercés ultérieurement pour un prix différent, inscrivez la date ultérieure et l'autre prix.

A	A	A	A	M	M	J	J		

4 Pénalité pour production tardive du formulaire

Si vous produisez le formulaire en retard¹, remplissez cette partie.

Montant de la ligne 18
 × **0,25 %**
 = **A**

Inscrivez le **moins** élevé des montants suivants :

- 15 000 \$;
- le montant le **plus** élevé entre le montant A (ligne 26) et 100 \$.

Pénalité pour production tardive du formulaire

5 Produit d'émission (autre que celui résultant de l'exercice des droits d'achat d'actions accréditives)

Actions accréditives

Prix unitaire des actions accréditives
 Nombre d'actions accréditives émises ×
 Montant de la ligne 30 multiplié par le nombre de la ligne 31 =

Droits d'achat d'actions accréditives dont le produit d'émission sera utilisé pour engager des frais d'exploration ou de mise en valeur au Canada

Prix unitaire des droits d'achat
 Nombre de droits d'achat émis ×
 Montant de la ligne 35 multiplié par le nombre de la ligne 36 =
 Additionnez les montants des lignes 32 et 37. **Produit d'émission** =

Liste des souscripteurs²

	A Numéro d'identification	B Mandataire (√)	C Nom	D Date de la convention d'émission	E Nombre d'actions accréditives souscrites	F Montant souscrit
42						
43						
44						
45						
46						
47						

Montant total souscrit (le résultat doit être égal au produit d'émission inscrit à la ligne 40)

6 Produit de l'exercice des droits d'achat d'actions

Prix d'exercice de chaque droit d'achat
 Nombre de droits d'achat exercés ×
 Montant de la ligne 50 multiplié par le nombre de la ligne 51 **Produit de l'exercice des droits d'achat d'actions** =



10XE ZZ 49488869

7 Somme à payer

Remplissez cette partie uniquement sur **le premier exemplaire** du formulaire que vous produisez **à l'égard de l'émission en question**. Joignez le chèque ou le mandat de 200 \$ (auquel vous aurez ajouté le montant de la pénalité pour production tardive, s'il y a lieu) à cet exemplaire.

Montant de la ligne 27, s'il y a lieu	65	200	00
Additionnez les montants des lignes 65 et 66.	66		
Somme à payer	67		
Montant du paiement	68		

Réservé à Revenu Québec

Chèque ou mandat

Montant

Date de réception

A A A A M M J J

8 Signature

Je déclare que tous les renseignements fournis dans ce formulaire et dans les documents annexés sont exacts et complets.

Nom de la personne autorisée (en majuscules)

Signature

Date

Ind. rég.

Téléphone

Poste

Notes

- Un formulaire CO-359.10 transmis en retard est réputé avoir été produit dans le délai de production si les conditions suivantes sont respectées :
 - il a été produit dans les 90 jours suivant la fin de ce délai (ou après les 90 jours en question, si nous estimons qu'il est juste et équitable de permettre la production du formulaire);
 - la société a payé la pénalité prévue à l'article 359.12.2 de la Loi sur les impôts.
- Si un souscripteur est un mandataire, vous devez fournir une copie de la convention de mandataire et la liste des investisseurs dès que ces derniers sont connus. La renonciation à des frais relatifs aux ressources devra s'effectuer en faveur des investisseurs et non du mandataire.



10XF ZZ 49488870